

L'ÉCHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION 48, rue de la République, 48

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

EN DÉPARTEMENTS LIMITOPHES 3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS 3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 22 fr.

ADMINISTRATION

Une Exploitation à la Préfecture de police... Le Tarif douanier franco-suisse... Un Précurseur de Cornélius Herz à Lyon.

AUJOURD'HUI

Le rôle plus qu'équivoque joué dans les derniers événements par ce Cornélius Herz qui, au moment de se montrer, a mis le doigt entre la justice française et la louche personnalité, redonne de l'actualité à cette question des étrangers qui a été soulevée depuis bien longtemps pour la première fois.

Cependant, comme beaucoup d'autres non moins importantes, elle est restée sans solution. Il est urgent pourtant, ce nous semble, de se préoccuper de la présence parmi nous de cette légion d'étrangers qui viennent en France chercher fortune et y vivent aux dépens de nos travailleurs, quand ils ne s'y livrent pas à l'espionnage, ce qui est plus fréquent qu'on ne le croit.

Combien en est-il qui cherchent à se renseigner sur notre organisation militaire, qui étudient nos moyens de défense, lèvent les plans de nos fortifications et, en fin de compte, échappent à la police ! Pour un que l'on réussit à prendre, il y en a cinquante qui ne sont pas inquiétés ou que l'on ne soupçonne même pas.

Il faut avouer que c'est bien notre faute, car nous faisons tout ce qu'il faut pour encourager les espions dans leur odieux métier. D'abord la justice, en général, se montre à leur égard d'une mansuétude véritablement incompréhensible. Quand on compare ses verdicts à ceux que rendent dans le même cas la magistrature allemande et la magistrature italienne, on ne s'explique pas sa générosité à l'égard des espions étrangers qui, en somme, sont des gens dépourvus d'intérêt.

Et puis, pourquoi nous enlêtons-nous à employer des étrangers, alors que tant de nos compatriotes sont dans le besoin par le manque de travail ? On a cité naguère ce fait qu'une compagnie d'électricité qui a fait sous Paris de nombreux et importants travaux n'occupait presque exclusivement que des ouvriers allemands.

N'y a-t-il pas lieu de s'étonner qu'on laisse ainsi les dessous de la capitale à la merci d'ouvriers allemands qui, pour la plupart, sinon tous, sont partie de l'armée à un titre quelconque — s'ils n'appartiennent pas à l'armée active, ils sont de la landwehr ou du landsturm ?

Supposons qu'une guerre éclate et — ce qu'à Dieu ne plaise — que Paris soit de nouveau assiégé, on comprend sans peine toute la gravité qu'il y aurait à voir sous nos murs des ennemis qui connaissent à fond les réseaux souterrains de la capitale.

Mais nous sommes ainsi faits que nous perdons avec une facilité vraiment prodigieuse la mémoire des événements les plus terribles et les plus douloureux. C'est à croire que nous sommes incapables de tirer la moindre leçon des coups de l'adversité.

Sans envisager d'ailleurs la question sous cet aspect, est-ce qu'il n'est pas rationnel et logique que nous songions

aux travailleurs français avant d'occuper des étrangers qui viennent manger le pain de nos ouvriers ? Le nombre de ces cosmopolites va grossissant chaque jour. Actuellement il dépasse un million et demi. On compte en France plus de cent mille allemands alors que la frontière de l'empire germanique nous est interdite et que l'on accable de vexations sans fin ceux de nos compatriotes qui réussissent à la franchir.

Eh bien ! disons-le hautement, en agissant ainsi, nous jouons un rôle de dupe. Nous devrions cependant nous rappeler qu'il nous a déjà été fatal.

C'est une belle et noble chose assurément que de se montrer hospitalier, mais encore pourtant, conviendrait-il que cette hospitalité eût des bornes et qu'elle ne s'exerçât pas à nos dépens. Or, il est prouvé que presque toujours elle tourne contre nous. Non seulement ces étrangers viennent manger le pain de nos travailleurs, mais dans bien des cas ce sont des fauteurs de désordre dans les rangs desquels l'anarchie fait de larges et copieuses recrues. Si l'on consultait les statistiques de la criminalité on verrait aussi que ces étrangers y figurent dans une proportion considérable.

Il est grand temps que les pouvoirs publics se préoccupent sérieusement de cette question et qu'ils prennent des mesures autrement efficaces que celle d'une simple déclaration à la mairie — cette déclaration fut-elle suivie d'une taxe dérisoire. H. D.

La Politique

A propos de l'affaire de Panama, il se mène depuis deux jours, dans une partie de la presse, une campagne de petites notes, sur laquelle il est nécessaire que le public soit promptement édifié. On raconte que les dépositions déjà entendues à l'instruction, ainsi que les papiers saisis dans les diverses perquisitions récemment opérées par les soins du juge, établissent d'une façon indubitable les exigences des membres du Parlement à l'encontre des administrateurs de la compagnie. On ajoute que les magistrats du parquet et M. le garde des sceaux ont acquis la conviction « que ce n'est pas la compagnie de Panama qui a sollicité les sénateurs et députés, mais que ce sont eux qui « contraignent » qui lui ont demandé de l'argent. » De fil en aiguille, on en arrive enfin à formuler cette affirmation quelque peu paradoxale : « L'instruction trouve « bien des corrompus, mais jusqu'ici elle « n'a pas encore découvert de corrup- « teurs. »

Si maintenant vous voulez bien remarquer que les feuilles qui tiennent ce langage se sont montrées à la fois très violentes contre les familles du Parlement qui se sont partagés deux ou trois millions et pleines d'indulgence pour les monteurs de l'affaire qui ont détourné un demi-million au bas mot, il ne vous sera pas difficile d'apercevoir le véritable but de ces informations suggestives. On veut détourner les chiens. C'est d'ailleurs ce qu'on essayé depuis le premier jour et le besoin en paraît d'autant plus pressant qu'on fait précisément en ce moment de grands efforts pour obtenir la mise en liberté sous caution des prévenus qui doivent comparaître le 10 janvier prochain devant la cour d'appel.

Pour habiles que soient ces manœuvres, l'opinion n'en sera pas dupe. La distinction subtile au moyen de laquelle on prétend innocenter les principaux coupables, chimérique en fait, est en droit une pure chinoiserie. La loi et le sens commun sont d'accord pour reconnaître que partout où il y a un corrompu, il y a un corrupteur. Ce n'est pas l'offre,

comme s'il avait obéi à une résolution subite, il ferma cette porte et se retourna vers la marquise. Une sorte d'exaltation fébrile brillait dans ses yeux... Il revint à la marquise et lui dit : — Je ne partirai point, madame, sans vous avoir fait un aveu.

Un aveu ? balbutia-t-elle avec une sorte d'étonnement mêlé d'effroi.

L'aveu d'une faute, madame. Elle le regarda et se sentit en proie de nouveau à une violente émotion.

— Madame, dit Chérubin lentement, d'une voix mal assurée, et qui, cependant, trahissait la résolution, je vous ai menti tout à l'heure... Vous m'avez... menti ?... balbutia la marquise, dont le trouble augmentait visiblement.

— Elle se laissa tomber dans le fauteuil roulé près du lit. Ses jambes refusant elles de la soutenir plus longtemps, ou bien cherchant-elle un refuge, auprès de la femme qu'elle croyait son amie, contre les séductions de cet homme sous le regard duquel elle se sentait frémir ? Elle ne le savait... — Oui, répéta Chérubin, qui parut s'enhardir sous sa résolution et dont la voix se raffermir, oui, madame, je vous ai menti tout à l'heure... Il arriva alors à Mme Van-Hop ce qui arrive presque toujours à une femme dans les situations extrêmes ; elle trouva une force inattendue dans sa faiblesse même, et la femme du monde, habituée à cacher soigneusement les impressions de son âme, vint au secours de la pauvre femme dominée par la passion.

Un demi-sourire vint à ses lèvres ; son regard baissé se leva avec assurance sur Chérubin, et elle lui dit avec calme, presque avec empressement : — Je ne sais, monsieur, à quel moment vous avez pu me faire, mais croyez que je suis indulgente et que je suis pardonnante.

Et d'un geste plein de dignité qui sentait la femme habituée à recevoir, la reine de la mode, dont le salon était hanté par le Paris aristocratique, elle lui indiqua un siège à peu de distance, ajoutant : — Veuillez vous asseoir, monsieur, je suis prête à écouter votre confession. Chérubin demeura debout. Son front s'était assombri et le feu de son regard s'était subitement éteint. Son visage n'eût exprimé plus qu'une douloureuse méancolie.

présenté les condoléances de M. Carnot à Mme Ronjat. Au cimetière du Père-Lachaise, des discours ont été prononcés par MM. Antonin Dubost, Rey et le préfet de l'Isère.

Conseil supérieur de l'Instruction publique

Paris, 29 décembre. Le conseil supérieur de l'enseignement public, dont la session est close aujourd'hui, a approuvé les propositions qui lui étaient faites relativement à l'enseignement secondaire et à l'enseignement primaire, notamment en ce qui concerne : un projet de décret sur l'organisation des écoles primaires supérieures ; un projet d'arrêté sur la répartition des matières de l'enseignement dans les écoles primaires supérieures ; et des projets de programmes s'appliquant aux mêmes écoles, tant en ce qui concerne l'enseignement proprement dit qu'en ce qui a rapport à l'éducation morale et à l'instruction civique.

DÉPÊCHES PAR SERVICE SPECIAL

LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 29 décembre. Dans le conseil de ce matin, M. Siegfried, ministre du commerce, a fait savoir que la Suisse venait de décider d'appliquer aux marchandises introduites en Suisse et venant de France le tarif général majoré sur un certain nombre d'articles.

MM. Loubet, Bardeau, Davelle et Siegfried ont communiqué leurs propositions pour la Légion d'honneur.

M. de Freycinet a fait signer un décret nommant le général O'Neill, commandant de la division de Constantine, au commandement du 12^e corps d'armée, en remplacement du général Delaunay. Le ministre de la guerre a fait, en outre, signer une promotion nommant le général Zéde, actuellement commandant une brigade régionale à Lyon, au grade de général de division, en remplacement du général Delaunay.

Les colonels Beauchesne, commandant la 2^e brigade de chasseurs ; Caro, commandant le 31^e d'artillerie ; Langlois, chef de légion à la gendarmerie de Paris, sont nommés généraux de brigade.

A l'issue du conseil, MM. Carnot, Ribot et Loubet ont conféré ensemble près d'une heure. Le mouvement administratif et les promotions dans la Légion d'honneur du ministère de l'intérieur seront soumis au conseil de samedi.

Informations Politiques

Paris, 29 décembre. LES TÉLÉGRAMMES A TARIF RÉDUIT Le Journal officiel publie un décret portant que des télégrammes à tarif réduit seront admis, à partir du 1^{er} janvier, dans les relations entre la France continentale et la Corse d'une part, et l'Algérie et la Tunisie de l'autre. Les télégrammes privés paieront 7 centimes 1/2 ; les télégrammes de presse paieront moitié moins, avec un minimum de 5 centimes.

LA CLÔTURE DE LA CHASSE

Une circulaire de M. Loubet aux préfets leur recommande de s'entourer de tous les renseignements susceptibles de les éclairer sur la date la plus convenable à proposer pour la clôture de la chasse.

LES OBSÈQUES DE M. RONJAT

Les obsèques de M. Ronjat, procureur général près la cour de cassation, président du conseil général de l'Isère, ancien sénateur, ont eu lieu ce matin.

Parmi les assistants, on remarquait un grand nombre de notabilités politiques, la cour de cassation, les avocats au conseil d'Etat, etc.

Le commandant Courtes Lapeyrol représentait le président de la République et il a

Le Copie de lettres de M. Fontane

Il est exact que le copie de lettres de M. Fontane est aujourd'hui entre les mains du juge d'instruction ; mais ce n'est pas à la Compagnie de Panama qu'on l'a trouvée ; c'est au cours d'une perquisition faite par M. le commissaire de police Véron, sur les indications de M. Marius Fontane lui-même, dans le domicile de celui-ci, que Charras.

Les prévenus estiment que la production de ce copie de lettres aux débats sera pour eux la plus éclatante des justifications. Les lettres qu'il contient relativement aux négociations avec des membres du Parlement sont, en effet, des réponses à des demandes — et non des offres.

Il fait la lumière sur les agissements des 104 députés dont l'instruction possédait déjà la liste, et qui appartiennent à tous les groupes. Et, des aujourd'hui, M. le juge d'instruction Franqueville est pleinement éclairé.

M. Andrieux, qui vraisemblablement, sauf la fameuse photographie, n'a que des indications assez vagues et ne sait que ce que sait tout le monde, mais en joue fort habilement, a dit l'autre jour, en sortant de chez le juge d'instruction : « Je n'ai rien à lui apprendre, il sait tout ! » M. Franqueville sait évidemment tout, maintenant ; et il faut s'attendre sous peu à du nouveau.

MM. Yves Guyot et de Morès

Le Siècle publie la note suivante : M. de Morès se trompe s'il croit que de pareilles menaces sont de nature à l'intimider. Nous continuerons à publier, en ce qui le concerne, tout ce qu'il nous semblera utile que le public connaisse.

Voici la réponse du marquis de Morès dans la Libre Parole :

En annonçant que j'avais été à Bruxelles, M. Yves Guyot a menti. Il a tellement voyagé aux frais du public, qu'il s'imagina que tout le monde peut en faire autant.

Le Chef de Corruption

En ce qui concerne les accusations de corruption, les administrateurs de Panama étaient d'abord disposés à garder le silence sur les sommes d'argent que la Compagnie de Panama aurait eu à verser à celui-ci ou à celui-là pour se ménager les votes favorables de la Chambre ou du Sénat. Ils obéissaient vraisemblablement à cette crainte qu'en désignant des corrupteurs ils s'avoueraient implicitement des corrupteurs.

Mais, à présent, la question de corruption domine tout, et il faut bien se tenir prêt à se défendre sur ce point capital. Nous croyons savoir qu'en présence de ce qui se passe les prévenus ne se croient plus obligés au secret, et qu'ils diront tout à l'audience, s'ils n'ont déjà tout dit à l'instruction.

Autour du Panama

Paris, 29 décembre. Le Procès du 10 janvier On s'occupe toujours beaucoup au Palais du procès du 10 janvier.

On a parlé de renvoi possible et l'on se base pour raisonner ainsi sur la nouvelle information ouverte au criminel et sur la connexité des faits reprochés aux inculpés. Disons tout d'abord que les avocats des administrateurs du Panama se montrent assez opposés au principe du renvoi et qu'ils sont jusqu'ici résolus à demander que la première affaire soit plaidée le 10 janvier.

En ce qui concerne la jonction des deux affaires, on fait valoir surtout que l'information criminelle, quelque activité qu'y puisse porter M. de Franque-

ville, sera loin d'être terminée le 10 janvier prochain.

L'ordonnance de renvoi en cour d'assises ou le non-lien ne pourra être rendu qu'à une date qu'il est encore impossible de déterminer. En effet, l'instruction en est à peine à la première phase, et le magistrat qui en est chargé n'a pu encore, après l'énorme travail de dépouillement des dossiers, que procéder à quelques interrogatoires et fixer en quelque sorte le plan qu'il suivra pour rechercher la preuve des faits de corruption qui sont reprochés aux administrateurs du Panama et les noms des personnages qui auraient cédé aux tentatives de corruption dont ils auraient été l'objet.

Mais, en droit, il n'est rien moins qu'établi que les deux procès doivent être joints. Il y a deux chefs d'accusation distincts et de ce que l'un est déféré à une juridiction supérieure, il ne s'ensuit nullement que cette juridiction doive également connaître de l'autre chef.

Il faudrait d'abord établir l'indivisibilité des deux affaires.

On sait seulement qu'ils se rapportent tous deux également à l'affaire de Panama, et c'est à la première chambre de la cour d'appel qu'il appartiendra de telle façon qu'ils doivent être soumis à dire si les chefs d'accusation sont liés de une même et unique juridiction.

Il ajoutons enfin que l'organe du ministère public, M. l'avocat général Rau, ne déposera pas de conclusions tendant à ce que la cour d'appel se dessaisisse au profit de la cour d'assises.

Justicé, en effet, M. le procureur général Tanon n'a pas fait savoir aux avocats de MM. de Lesseps, Marius Fontane, Henri Coltu et Eiffel, que son intention était de faire déposer des conclusions dans ce sens.

Les avocats des prévenus ont d'ailleurs l'intention de rester, au cours des débats, sur le terrain exclusivement judiciaire.

Le Siècle dit :

M. Rouardel, pressé par M. Bourgeois, ministre de la justice, remettra ses conclusions écrites sur l'autopsie de M. de Reinach d'ici à une quinzaine de jours et n'attendra pas la contre-expertise réclamée par MM. Ogier et Bordas, qui ne sera pas terminée avant quinze jours au moins.

La Question Rouvier-Vlasto

On lit dans le XIX^e Siècle :

La question Rouvier-Vlasto continue à préoccuper l'opinion publique. Cela n'a rien d'étonnant quand on se rappelle que M. Rouvier a été sept fois ministre et une fois président du conseil.

A Paris, nous connaissons ses relations intimes avec M. Vlasto, marquis de Magellan, mais le grand public les ignore.

Ce qu'il ignorait surtout, c'est qu'un ministre des finances de la République put se permettre de se faire donner clandestinement de l'argent par des faiseurs d'affaires étrangères.

Le public veut absolument voir clair

Feuilleton de l'ÉCHO DE LYON 30 décembre 88

LE CLUB

DES Valets de Cœur PAR PONSON DU TERRAIL ROCAMEOLE

Chérubin qui s'arrêta sur le seuil, indécis, puis aperçut la marquise immobile et pâle comme une statue, et laissa échapper un geste de surprise. Mais ce geste semblait étudié depuis longtemps, et, malgré son émotion, la marquise ne put en être la dupe.

— Madame... balbutia le jeune homme en s'aléant. La marquise répondit à son salut et ne laissa échapper aucun geste. Chérubin continua à marcher vers la porte, sans toutefois cesser de regarder la marquise, et espérant sans doute qu'elle le retiendrait. Mais la marquise était retournée.

était gravement malade. Madame Malassis a eu la bonté de faire prendre de ses nouvelles, pendant sa convalescence, deux fois par jour.

Chérubin s'arrêta, regarda la marquise et tressaillit de joie en la voyant ainsi pâle et défilée.

La marquise gardait toujours son immobilité et se laissait aller.

Chérubin reprit : « J'ai donc osé, madame, et malgré l'heure avancée, venir jusqu'ici. J'espérais trouver un domestique... La porte était ouverte, l'escalier désert ; j'ai vu de la lumière dans cette pièce, et, comme, après avoir frappé, je n'obtenais pas de réponse... Le jeune homme n'acheva point.

Madame Van-Hop, dominant enfin son trouble et son émotion, venait de faire un pas vers le lit de la malade et de retrouver l'usage de la parole.

— Je vous remercie, monsieur, lui dit-elle, de votre démarche, je vous en remercie pour ma pauvre amie, dont la situation, quoique très grave, n'est pas sans espoir. Comme vous le voyez, elle dort... et vous savez que le sommeil est toujours d'un bon augure.

que le fils du directeur du Journal de Dieu, a été envoyé ici, au ministère de l'intérieur, pour les besoins de la cause, que le grand-père défend avec tant d'énergie.

Tout s'explique.

Tentative d'Assassinat à Grenoble

Grenoble, 29 décembre.

Un facteur rural, Pierre Garnier, de Champier, a été victime d'une tentative d'assassinat.

Comme il rentrait de sa tournée, à la tombée de la nuit, il fut assailli par deux individus dont un lui assésa sur la tête un coup de casse-tête qui le fit tomber à terre, où il resta évanoui.

Les meurtriers ont voulu alors le dévaliser; mais le pauvre diable revenant à lui, par grâce à sa force peu commune, se débarrassa d'eux et regagna son domicile. Toutes les dépêches qu'il portait sont maculées de sang.

La blessure de Garnier est grave.

Un Précurseur de Cornélius Herz A LYON

Sous ce titre et à propos de la facilité coupable avec laquelle nos rangs sont accablés, l'Écho de Lyon publie le récit suivant qui intéresse Lyon.

C'était au mois de mai de l'année terrible, sur les bords de la Moselle, vivait un personnage, modeste négociant, dont les allées et venues à travers les frontières étaient fréquentes. Un beau jour, celui-ci vend son mobilier et expédie sa famille de l'autre côté du Rhin, allant chercher meilleure fortune dans le midi de la France. Il s'installe à Lyon, fréquente les divers ateliers pour les besoins de son négoce, noue des intelligences avec les diverses sociétés secrètes de la grande ville, rayonne dans les différents centres ouvriers qui avoisinent le Rhône, et, vingt-quatre heures avant que la République ne soit proclamée à Paris, entouré de sa clientèle, habilement recruté et soutenu, le régiment de la Moselle proclame lui-même la République sur les marches de l'Hôtel-de-Ville de Lyon.

Après la chute du régime impérial, ce patriote qui avait donné tant de preuves d'initiative et de dévouement à la chose publique, pouvait prétendre à des fonctions en vue et rémunératrices; il se borna à faire passer de sa main à son fils le mandat de la sûreté générale à Lyon, notre seconde place forte, où il avait si bien conquis droit de cité. Ses nouvelles fonctions, sans être très rémunératrices, lui permettaient du moins d'avoir ses entrées, à toute heure, dans le cabinet du nouveau président, commissaire général extraordinaire, M. Chalmel-Lacour; de prendre connaissance de toutes les dépêches partant de Tours ou y allant, des mesures prises pouvant intéresser la défense générale, comme aussi bien de réchauffer l'enthousiasme des purs, en opérant les arrestations nécessaires au salut de la République. On peut ajouter que son action de directeur spécial de la sûreté générale s'étendait sur un certain nombre de départements du Midi, qui relevaient de sa surveillance.

intitulé la « Chanson du luthier ». Bravo, Xavier.

Les étonnantes actions municipales de Lyon — c'est le Progrès illustré qui leur offre en ces termes dans son numéro du 1^{er} janvier 1893, dont voici le début: « Toutes les fois que notre conseil municipal veut se mêler des questions de théâtre, il fait des bêtises. Entre nous, la « chose s'explique très bien en soi. Ou nos « diles auraient-ils fait leur éducation artistique ? L'un d'eux, c'est le « zinc », l'autre est « médecin, celui-ci est dans les laines (le « Progrès oublie que le délégué aux beaux-arts est dans les soieries), cet autre dans « les liquides et le reste à l'avenant. Professions fort honorables, sans doute, lucratives assurément, mais qui n'ont qu'un rapport très lointain avec les choses théâtrales. »

On n'est pas plus aimable. Il est bon d'ajouter que la catilinaire en question est motivée par le forfait horrible commis par les vingt-cinq conseillers municipaux qui, soucieux de la dignité du conseil, ont forcé M. le directeur des théâtres municipaux à respecter un peu plus le cahier des charges qu'il a signé lui-même.

Une médaille d'argent a été décernée à M. Colonna, gardien du bureau ambulante de la ligne de Lyon.

Des médailles de bronze ont été décernées à MM. Allier, courrier de Valence; Boucher, facteur au Bourg-de-Péage (Drôme); Gaillard, courrier de Lyon; Goy, facteur à Collonges (Ain); Poyet, facteur des télégraphes à Rived-Gier; Thévenet, facteur à Belleville-sur-Saône.

Sous le titre: le Manteau d'Esclarmonde, le Figaro d'hier réédite, dans un supplément gratuit, largement distribué dans toute la France, une petite anecdote bien connue dans notre ville, et dont Mossieu Poncet, directeur du Grand-Théâtre de Lyon, fait tous les frais.

On sait que cet impresario monta en 1890, pour la première fois au Grand-Théâtre, Esclarmonde, l'opéra de Massenet. M. Verheyden avait commandé, pour la circonstance, à un célèbre brodeuse lyonnaise, M. Lerouquier, un manteau qui était une véritable merveille.

Malheureusement, ce manteau si vanté n'eut pas le don de plaire à la direction, qui le refusa. Elle alléguait les exigences du compositeur qui tenait à ce que les costumes fussent conformes aux dessins et aux photographies déposées dans une maison parisienne. La vérité était que M. Poncet, voulant favoriser un fournisseur, avait demandé à Massenet une lettre pour les besoins de sa cause. On sait que la direction dut capituler, et le manteau d'Esclarmonde apparut dans sa splendeur, salué par des applaudissements frénétiques.

Mossieu Poncet, qui se fait faire beaucoup de réclame en ce moment dans quelques journaux de Paris, ne s'attendait pas, lui, à faire les frais — au figuré s'entend — du supplément du Figaro.

Elections au Conseil départemental du Rhône

Le 3 janvier 1893

Nous recevons la lettre suivante: En réponse à l'article que vous avez publié le 27 décembre courant au sujet des élections au conseil départemental, je vous prie de vouloir bien insérer l'avis suivant dans l'un de vos prochains numéros: « La règle qui, dès le début, avait été admise pour le choix des candidats au conseil départemental, et qui consistait à prendre un délégué à Lyon pour la ville et l'arrondissement de Lyon, et un délégué dans l'arrondissement de Villefranche, pour cet arrondissement, ayant été méconnue par les instituteurs de Lyon qui ont choisi deux de leurs pour l'élection du 3 janvier prochain, ma candidature basée sur cette règle qui est celle de l'équité et de la justice n'a plus sa raison d'être, et je m'empresse de la retirer.

« J'engage mes collègues qui avaient l'intention de l'honorer de leurs suffrages, à reporter leurs voix sur les deux autres candidats de la campagne, MM. Chevrax, instituteur à Condrieu, et pour M. Jacquemin, instituteur à Thizy.

C. RUEY, instituteur à Beaujeu.

Nous recevons la lettre suivante: Après avoir lu la circulaire adressée par une commission d'instituteurs de Lyon, recommandant les candidatures de MM. Chabanon et Veyet, les 330 instituteurs ruraux remercient leurs 330 collègues de la ville de Lyon de leurs conseils désintéressés. Aussi voteront-ils en masse pour M. Chevrax, instituteur à Condrieu, et pour M. Jacquemin, instituteur à Thizy.

Daignez agréer, monsieur le rédacteur en chef, avec nos remerciements, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Trois instituteurs du canton de Beaujeu.

On nous prie d'annoncer qu'à l'expiration de leur mandat, qu'elles ont rempli sans encourir de blâme, Meses Grand et Reigner se présentent de nouveau aux suffrages de leurs collègues.

Nous recevons la lettre suivante: Le 3 janvier prochain, les instituteurs publics du Rhône sont appelés à élire deux délégués au conseil départemental de l'instruction publique.

Nous avons pensé qu'il était urgent de rechercher le meilleur moyen de rendre cette représentation aussi efficace que possible.

Nous ne venons pas exposer ici les attributions de nos délégués, persuadés que les électeurs possèdent les connaissances suffisantes en matière de législation scolaire.

Nous voulons simplement appeler l'attention de tous les instituteurs du département sur la commodité des relations entre les électeurs et les membres du conseil.

Pour cela, nous pensons qu'il suffira de faire remarquer que MM. Baudry, inspecteur primaire à Villefranche, et Vital, inspecteur primaire à Lyon, appartiennent à notre assemblée départementale et représentent plus spécialement, le premier Villefranche et les cantons voisins, le deuxième la ville de Lyon.

Il nous paraît, dès lors, nécessaire de choisir dans d'autres centres les deux délégués instituteurs.

De la sorte, il serait facile à chacun de nous d'aller trouver l'un de ces quatre conseillers pour l'entretien de toute question pouvant nous intéresser.

Pour ce motif essentiel, nous prenons la liberté de présenter aux suffrages de nos collègues:

M. Chevrax, directeur de l'école communale de Condrieu; M. Jacquemin, directeur de l'école communale de Thizy.

Un groupe d'électeurs.

UN COUPLE INTÉRESSANT

Vendredi dernier, le sieur Durand était arrêté pour subir une peine de vingt-quatre heures de prison, que lui avait infligé le tribunal de simple police, pour avoir récidivé contre les règlements de police relatifs aux bals et établissements de danse.

On s'aperçut que cet individu qui se faisait appeler François Durand, s'appelait non François mais Claude, et qu'il s'était approprié les papiers de son cousin, pour obtenir l'autorisation nécessaire à l'ouverture de tout débit. C'était en outre un repris de justice dangereux, frappé d'un arrêté d'interdiction de séjour, dans l'agglomération lyonnaise.

Entre temps, M. Carron, entrepreneur de déménagements, 7, place Saint-Pothin, déposait une plainte contre le même individu qui lui avait soustrait des meubles et divers objets d'une valeur approximative de 600 francs, déposés dans un local situé au n° 57 de la rue du Tonkin, aux Charpenneux.

L'instruction, ouverte sur ces faits, a relevé de nombreux méfaits commis par Durand. Celui-ci a été arrêté sous l'inculpation de motifs les plus variés: vol, escroquerie, port illégal de décoration, flouetterie d'aliments, etc.

Sa femme, la nommée Claudine Simonin, âgée de 39 ans, a été arrêtée sous l'inculpation de complicité de vol.

Détail curieux, Durand s'était marié à la maison d'arrêt de Montbrison avec la fille S., qui avait été inscrite sur les registres de la police des mœurs, à Roanne. Les témoins étaient des gendarmes.

Des objets dérobés au préjudice de M. Carron ont été retrouvés en partie; ils avaient été engagés au Mont-de-Piété. D'autres ont été remis à des reculeurs, qui ne tarderont pas à tomber entre les mains de la justice.

Vols à Vaise

Depuis quelque temps de nombreux vols étaient commis à Vaise, soit au préjudice du chemin de fer P.-L.-M., soit à celui des Magasins généraux. Les vols étaient commis par des personnes, touchant à ces grandes administrations ou qui étaient assez familières de ces milieux pour que leur présence ne parût point suspecte.

Une surveillance active fut organisée et, dès les premiers pas, elle a été couronnée de succès. Les abords de la gare d'eau furent entourés d'un cordon de nombreux agents de la sûreté, qui, hier, arrêtèrent le nommé Jean Bussières, 45 ans, marinier, demeurant dans les prés qui avoisinent la rue des Docks.

Cet individu, qui est occupé à la gare d'eau pour le compte des Magasins généraux avait dérobé un sac de bœufs appartenant à M. Lehmann, marchand de peaux, rue de la Pyra, n° 6. Il avait profité du moment où personne ne l'apercevait pour dérober ces peaux, estimées 60 francs, qui avaient été déposées sur le quai, et était allé les vendre pour la modique somme de 16 francs au sieur Louis B., 30 ans, marchand de chiffons, chemin des Vaqueux.

Conduit au commissariat de police de Vaise, les deux compères ont été écroués pour vol et recel de vol.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Vendredi 30 décembre, 364^e jour de l'année. Pleine lune le 3; Dernier quartier le 40. Soleil: lever, 7 h. 57; coucher, à h. 40.

Réceptions du 1^{er} janvier. — A l'occasion du Nouvel-An, le premier président de la Cour d'appel de Lyon recevra, au Palais de Justice, le 1^{er} janvier 1893, de midi et demi à deux heures et demie.

Le maire de Lyon recevra, le 1^{er} janvier 1893, à l'Hôtel de Ville, à partir de deux heures du soir.

A l'occasion du nouvel an, M. le préfet du Rhône recevra à l'Hôtel de la Préfecture, le 31 décembre, à partir d'une heure de l'après-midi; l'après-midi, le corps consulaire, le recteur d'académie, le conseil général, le conseil d'arrondissement, le procureur général, le maire de Lyon et le conseil municipal.

Le 1^{er} janvier, les autorités civiles et les délégués, de 1 heure 1/2 à 3 heures.

Villeurbanne. — M. le maire et MM. les adjoints de Villeurbanne recevront le 1^{er} Janvier à la mairie, de 9 à 11 heures du matin.

Accident mortel. — Un grave accident est arrivé hier, à 8 heures du matin, aux chantiers de la Bœire.

les gardiens de la paix. Ceux-ci ont requis une voiture pour le conduire à l'Hôtel-Dieu.

En arrivant à cet établissement, le malheureux avait rendu le dernier soupir. Son corps a été transporté à la Morgue.

On n'a trouvé sur lui aucun papier. Il avait dans une de ses poches 0 fr. 30.

La mort est attribuée à une congestion occasionnée par le froid.

Arrestations. — Le service de la Sûreté a procédé à l'arrestation des sieurs Antoine-Régis Garguel, vingt-neuf ans, Auguste Vergelas, vingt ans, et Mathias-Victor Bénédic, dix-huit ans. Ces trois individus exercent la profession de manœuvre et sont inculpés de vol et complicité.

En vertu d'un mandat d'arrêt du parquet de Montpellier, les agents ont arrêté le nommé Antoine Arthur Vossot, trente-quatre ans, employé de commerce, inculpé d'abus de confiance.

Deux frères, les sieurs Adrien-Michel Paret, vingt-cinq ans, agent d'assurances, et Louis Pascal, vingt ans, manœuvre, ont commis, à Saint-Etienne, de nombreuses escroqueries et étaient l'objet d'un mandat d'arrêt parqet de cette ville.

Ils ont été arrêtés hier et écroués à la prison Saint-Paul, en attendant leur transfert sur les lieux de leurs exploits.

Escoquerie. — Sur la réquisition de M^{me} Marinonier, dévideuse, 71, rue Tronchet, deux gardiens ont arrêté sur la place de la Comédie, le nommé Raymond Veyssère, 56 ans, ouvrier, demeurant à Saint-Etienne, 148, rue d'Annonay. Cet individu est inculpé d'avoir vendu le 16 courant à ladite dame une montre en argent doré pour une montre en or.

Le commissaire de police du quartier Saint-Pothin a fait écrouer le sieur Veyssère pour escroquerie.

Coups et blessures. — A sept heures du matin, deux ouvriers ajusteurs employés à l'atelier de la gare de Saint Just se sont pris de querelle. Dans la bagarre, le sieur Louis Talgrand, 84, rue de Trion, a reçu plusieurs coups de poing à la tête qui lui ont causé une légère contusion à la temple droite.

L'agresseur, le nommé S..., a été invité à se présenter au commissariat spécial des chemins de fer.

Casino des Arts. — Casino-Review amène le tout Lyon chaque soir au Casino. Le spectacle est d'ailleurs féerique, extraordinaire, magnifique. Les ballets, les décors, la musique, le livret, les artistes, tout cela forme un ensemble absolument supérieur. La revue est donc appelée à une longue carrière.

Dimanche, à deux heures, grande matinée de gala avec le concours de M. Jacques Inaudi, le calculateur prodige. Les prix pour cette représentation sont: avant midi, Bouteilles, 2 fr. — Parterre, 1 fr. — Galeries, 50 cent.

Comme de coutume, les enfants accompagnés de leurs parents seront admis gratuitement et les militaires non gradés pateront demi-place.

Seala-Bouffes. — Inaudi, ce calculateur phénoménal, qui n'a rien de commun avec les créations de son engagement.

Ce soir, les Boyston's, excentric's américains, nous font leurs adieux. Ils seront remplacés demain par les Noïrrets, cyclistes ministres de la troupe.

Le spectacle se termine par Une Noce à Mézidon. A l'étude: Les Femmes qui pleurent.

Cirque Rancy. — Demain soir, samedi, à l'occasion de la soirée de gala, trois débuts intéressants.

M^{me} Kreps, les célèbres diseurs de pensées. Les frères Hugosse, dans un travail aérien complètement nouveau.

Et M. Rudino, ombromaniste.

Concert National, 23, cours Gambetta. — Tous les soirs, immense succès de Chalilier, le célèbre compositeur. Dans ce concert, les immenses succès de Miss Marina, surnommée la Reine des Arts, et de Deroche, le roi des équilibristes aériens.

Dernières représentations de l'opérette en un acte des « Amours au Moulin », succès de la troupe.

Samedi, attractions à sensation. Illio, l'homme singe et John Windsor (célèbre peintre caricaturiste).

Guignol des Variétés, 49, cours Morand. — Tous les soirs, à 8 heures, La Mascotte, parodie en 4 tableaux, par D. Vignola.

flourir son repentir comme une jolie fleur parfumée.

Tout cela tourne autour de la pointe d'une aiguille, tout cela dure un quart d'heure à peine, tout cela est dit avec une sensibilité dont le défaut est de tourner parfois à la sensiblerie, — tout cela a été bien accueilli par un public dont le seul défaut était d'être trop clairsemé, — tous nos compliments à l'aimable auteur.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Le tribunal correctionnel avait à juger, hier, deux individus, les nommés Jaquet et Badin.

Jaquet a été condamné pour cette affaire à 4 mois de prison et Badin à 6 mois de la même peine.

Le tribunal décide que pour Jaquet les deux peines se confondront, mais comme son casier judiciaire est orné de nombreuses condamnations, à l'expiration de sa peine, il sera rélégué hors du territoire continental de la République française.

Jaquet s'était rendu coupable d'un vol au préjudice d'une tripièze de la rue de Bonnel. Il a été condamné à 6 mois de prison. Dans la 2^e affaire Jaquet de complicité avec Badin avait essayé de vendre à un commerçant de l'avenue de Saxe, une pièce de toile, qu'il prétendait avoir trouvée sur le cours Rambaud, et qu'ils avaient dérobée au préjudice d'un négociant de notre ville.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

La commission d'enquête Paris, 29 décembre.

La commission a ensuite entendu M. Castelbon qui a lu une déclaration confirmant absolument sa déposition. M. Castelbon a mis sous les yeux de la commission son livre de caisse où est consignée, en effet, la somme versée par M. Devès, ainsi que celles remises par d'autres actionnaires.

En réponse à une question de M. Delcassé, le témoin a déclaré qu'il ignorait le nom du capitaliste qui, à la prière de M. Devès, avait souscrit à la Nouvelle Presse pour une somme de 200.000 fr.

M. Chaulin

M. Chaulin, le troisième témoin convoqué pour aujourd'hui, ne s'est pas présenté.

La commission s'est ajournée à jeudi, 5 janvier.

Le Panama

Paris, 29 décembre.

Le Courrier du soir croit savoir que le conseil des ministres après expédition des affaires courantes, s'est occupé des menées des socialistes boulangistes contre lesquelles les mesures auraient été concertées pour le cas où le parti révolutionnaire ferait mine de sortir de la légalité.

Après avoir procédé à l'interrogatoire des inculpés de Panama et de toutes les personnalités parlementaires indiquées dans sa demande en autorisation de poursuites, M. Franqueville, juge d'instruction, va maintenant convoquer tous ceux des banquiers, commis de banque, intermédiaires, journalistes, qui pourront lui apporter des renseignements sur les faits soumis à ses investigations, après quoi, il entendra de nouveau et définitivement tous les inculpés avant de décider s'il doit les renvoyer à la chambre des mises en accusation ou rendre en leur faveur une ordonnance de non-lieu.

UNE MISSION EN AFRIQUE Paris, 29 décembre.

Les capitaines de l'infanterie de marine Marchand et Manot sont mis pendant environ une année à la disposition du sous-secrétaire d'Etat des colonies, qui leur a confié une mission ayant pour objet principal l'exploration de la rivière de Cavally (côte occidentale d'Afrique).

LES RETRAITES DES MINEURS Paris, 29 décembre.

MM. Déprés, sénateur; Basly et Lamendin, députés, ont entretenu hier le ministre des travaux publics de la question de la caisse des retraites pour les mineurs.

Le ministre a répondu qu'après de nombreux entretiens avec le rapporteur la question avait fait un grand pas et qu'il espérait pouvoir en demander la mise à l'ordre du jour du Sénat peu de jours après la rentrée de janvier prochain.

LE TUNNEL SOUS LA MANCHE Londres, 29 décembre.

Sir Watkins déposera devant le Parlement, à la prochaine session, un bill autorisant la compagnie du tunnel sous la Manche à poursuivre ses travaux.

CONDAMNATION D'ANARCHISTE Orléans, 29 décembre.

L'anarchiste Lecomte a été condamné, aujourd'hui, par le tribunal correctionnel, à 100 francs d'amende et à cinq mois de prison, pour colportage d'allumettes de fraude.

TRIBUNE DES COMITÉS

Comité des républicains socialistes de la Villette-Paul-Bert. — Réunion plénière des délégués le 30 décembre, à huit heures du soir, café de la Petite-Savoie, rue Tupin, 11.

Ordre du jour: Réception des nouveaux adhérents; discussion pour la réunion publique. Les conseillers de la minorité sont invités à se rendre compte du travail.

Aux organisations républicaines socialistes de Lyon. — Les membres des comités républicains socialistes qui ont fait la concentration aux dernières élections sont invités à assister à une réunion privée qui aura lieu le jeudi 2 janvier 1893, à huit heures du soir, salle Buthion, place de l'Hôtel.

Ordre du jour: Manifeste au peuple lyonnais. Concentration des forces républicaines socialistes du III^e arrondissement. Dans sa séance du mercredi 25 courant, la concentration a décidé qu'une grande réunion publique aurait lieu le 14 janvier, dans laquelle les citoyens Masson, conseiller général; Lavoux, conseiller d'arrondissement; Lucien Florent et Bonnard, conseillers municipaux, élus sous son patronage, rendront compte de leur mandat.

Un avis ultérieur indiquera le lieu et l'heure de cette réunion. Nous espérons que tous les électeurs socialistes de leurs circonscriptions, qui ont fait la concentration aux dernières élections, voudront bien assister à cette réunion.

GYMNASTIQUE ET TIR

Alsace-Lorraine (société de gymnastique et de tir). — Dans son assemblée générale du 3 décembre, cette société a renouvelé son conseil d'administration, pour l'année 1893, du conseil suivant: Président d'honneur: M. Parmentier, directeur des contributions directes; président actif, M. Mége; vice-présidents, MM. Brunier et Blanche; secrétaire général, Jourdan; secrétaire adjoint, Robin; trésorier, Vinsson; trésorier adjoint, Monin; administrateurs: Delorme, Coindre, David et Brun; moniteur général, Verdier.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui 30 décembre, l'Africaine, grand opéra en 5 actes, de Meyerbeer.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui, 30 décembre, Les Vingt huit jours de Clavette, opérette en 4 actes.

Casino des Arts. — Tous les soirs attractions variées. Concert artistique de premier ordre. Pantomimes et pièces de grand spectacle.

Scala. — Tous les soirs, spectacle varié.

Cirque Rancy. — Troupe nouvelle. Tous les soirs, à 8 heures 1/2; les jeudis, dimanches et fêtes, à 8 heures. Le lion-fuycy, les Alaskas, Mlle Travers et toute la troupe.

Ménagerie Bidol (cours du Midi). — Tous les soirs à 8 h. 1/2 et à 8 h. 1/2, exhibitions nouvelles, repas des fauves. Entrée dans les cages des célèbres dompteurs.

Théâtre Crasé, cours du Midi. — Exhibition de tableaux vivants. Matinée: 2 h. 3/4 et 4 h. 1/4; soirée: 7 h. 3/4 et 9 h. 1/4.

ÉTRENNES

JOUETS électriques, mécaniques et autres, pour tous âges. (Succès du jour: TIR EUREKA, BÉBÉS marchant seuls). Prime pour tout achat de 20 fr.

BENEVOLO, Opticien LYON — 48, rue de la République — LYON

« NICE ROSE » ÉTRENNES 1893

Splendide écrin en satin bouillonné, recouvert en marocain et formant coffrets à mouchoirs.

Cet écrin contient les quatre produits de la parfumerie du « NICE ROSE

Lait, Veloutine, Savon, Extrait p. mouchoirs

En vente: GRAND HALL LYONNAIS LYON — 9, rue de la République — LYON — Chez tous les Parfumeurs

Demandez dans les Bonnes Maisons LES PRODUITS RÉPUTÉS DE LA DISTILLERIE DAUPHINOISE H^e GONTARD — LYON

Cald-Apéritif se pre- Prunelle fine Chamnant à l'eau chaude pagne Quina Gontard Liqueur Gontard Premoline des Alpes Curaçao Haiti Bouquet Alpin

CHAPELLERIE POPULAIRE

16, Rue de la Barre, 16 (PRÈS DU QUAI) 14, Rue Terme, 14

3.60 7.60

BÉRETS CASQUETTES TOQUES Dames ET Enfants

A FAÇON

Chapeaux et Capotes, Bonnets et Coiffures, deuil, etc. Parures p. Soirées, en fantaisies en tous genres, Broderies et Tapisseries. — Prix réduits.

Rue de la République, 81, au fond de la 1^{re} cour, à gauche, au 4^e.

TAVERNE du DRAGON Lyon, 16, rue Lafont (à côté du Théâtre) Seul débit de la "ZACHERLBRAU" BOCK: 0.25 — GRAND BOCK: 0.40

Lyon

NOS ÉCHOS

Le Temps. — Observations du journal, 29 décembre, à heures soir. — Hauteur du baromètre, 759; température, — 2^e; direction du vent, N.-N.-E.; maximum de température dans les 24 heures, + 0.1; minimum de température dans les 24 heures, — 6.5.

Situation générale. — Les pressions sont supérieures à 765 sur l'Europe centrale, mais un minimum persiste dans la Méditerranée et le nord-est est bas sur la Scandinavie. Le temps reste encore froid et beau dans toutes nos régions.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Temps froid et brumeux.

Les différentes gares de notre ville présentent un mouvement exceptionnel, par suite des militaires qui arrivent ou qui partent en congé, à l'occasion du premier de l'An. Les permissions ont été accordées très largement pour la plus grande joie des intéressés.

Notre compatriote Xavier Privas, le poète chansonnier, qui nous a quittés pour aller à Paris, marche de succès en succès.

Dimanche dernier, très applaudi à la « Gouquette du Chat-Noir » où il a été présenté par Jacques Ferny et Trimoüillet.

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT

MÈRE ET MARTYR

PAR PAUL D'AIGREMENT

— Alors, fit-elle avec un léger haussement d'épaules, travaillant pour vivre, et pour amasser surtout de quoi vivre libre et indépendante dans mon pays plus tard, je ne veux pas gaspiller l'argent acquis si péniblement, à des meubles que je ne pourrais par emporter avec moi.

Dès demain, je vous prévient, je me mets en campagne pour vous bâtir un nid comme je l'entends. Je ne sais si j'accepterai. Je ne promets rien. Mais dans tous les cas, je vous prévient absolument d'une chose. — Dites. — Dépensez-vous des millions pour me construire un palais? Si jamais j'entre dans une maison, j'entends y vivre seule, à ma guise, ne vous permettant même pas d'en franchir le seuil, si j'en ai le caprice; et dans toutes les circonstances, je veux être de moi, et chez moi, l'absolue maîtresse.

Un jeune homme qui s'était lié avec lui depuis peu, le marquis de Chandelay, lui avait conseillé d'aller chez Mabelle. Philippe l'avait écouté, et s'en était bien trouvé, puisque du premier coup, le banquier lui avait offert plus du double de ses concurrents. Léger comme un papillon, heureux comme un roi, le mari de Claire se mit aussitôt en campagne.

Il revint chez le banquier. Celui-ci, très poli, ne se permit aucune observation, mais se contenta de lui dire: — D'après votre contrat de mariage, monsieur le duc, Roquebrune est la seule chose dont vous avez la libre disposition. Or, en vous avançant cinq cent mille francs sur ce domaine, j'ai été plus que généreux.

mes, avaler sa rage et se contenter de ruminer son affront en silence. Ce jour-là un des pressentiments de la duchesse s'était réalisé. Un huissier parlant à sa personne, ainsi que disent ces honorables agents, lui avait signifié, au nom de la comtesse de Clavières, autorisée et assistée de Georges Richard de Clavières, son mari, d'avoir à lui verser ce qui lui revenait de l'héritage de sa fille Léone de Cyprières, soit le quart de la fortune laissée par elle.

lait obtenir de sa femme une procuration grâce à laquelle il pourrait se faire donner par Mabelle l'argent qu'il lui fallait pour conquérir Nhisika... Elle lui répondit en lui racontant la désagréable visite de la journée. L'esprit subtil de Philippe eut vite découvert là-dedans l'affaire qui pouvait lui donner la signature de sa femme.

MME CLAUDIA Renseignements et tous événements, destinés, recherches, procès, maladies, commerce, etc. Cartes, lignes main, magie, magn., suggestions. Lyon, rue Centrale, 4, au 3me. Traite par correspondance.

HUNYADI LASZLO Propriété Française. — Source purgative naturelle. Purgé à petites doses. — Demi-verre par jour. AU PETIT-ÉLYSÉE GRAND BAL Direction: EUGÈNE GUILLOUD. Tous les Dimanches: Grand Bal, de 2 à 11 heures.

AGENCE FOURNIER 14, RUE CONFORT, LYON SUCCURSALE DE LA COTE-D'OR DIJON SUCCURSALE DE LA DROME VALENCE AFFICHAGE DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS. — MISE SOUS BANDES CONFECTION D'ADRESSES ET EXPÉDITIONS IMPRESSIONS D'AFFICHES, CIRCULAIRES, LETTRES DE DÉCÈS, PROSPECTUS, etc., etc.

DERNIERS JOURS DE SOUSCRIPTION Bulletin de Souscription A L'ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON ET DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE (INDICATEUR FOURNIER) ÉDITION DE 1893. Je soussigné (Nom, prénoms) déclare souscrire à un exemplaire de l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du Département du Rhône (INDICATEUR FOURNIER), édition de 1893, au prix de DIX francs, que je m'engage à payer après réception de l'ouvrage.

Grande Brasserie-Restaurant Faure A BELLECOUR (ANGLE DE LA RUE GASPARIN) Déjeuners à 2 fr. 50. — Dîners à 3 fr. (vin compris). — Service à la carte fait jour et nuit. — Cave et étable de grands crus. BIÈRES DE MUNICH, SALVATOR ET FRANÇAISES.

Les Adresses sont reçues à l'Agence de Publicité Victor FOURNIER LYON - 14, Rue Confort, 14 - LYON

SERVICE D'HIVER VIENT DE PARAÎTRE SERVICE D'HIVER L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux WAGON Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces diverses lignes. Le prix des billets simples et aller et retour. Prix: 30 cent.; franco par la poste: 35 cent.

LE MEILLEUR THÉ EST LE THÉ DES MANDARINS DÉPÔTS A LYON VERZIER, pl. Carnot, 10. COLOMB, c. Morand, 22. BOYREL, pl. St-Vincent, 4. GRANGE, rue Servient, 4. ESPARVIER, 41, r. St-Jean. DUSSERT, c. Lafayette, 14. VARLOT, rue Romarin, 3. G. MILLE, r. d'Algérie, 22. Veuve MUNET, place de la SALLO, rue Molière, 16. VERSET, q. de Bondy, 17. Boucle, 1. DEVAUX, rue Gentil, 12. JULLIAND, rue du Marché-de-Vaise, 4. Veuve REBOUILLOU, c. ROUSSET, rue Archers, 4. PRIMPIED, pl. Cr.-R., 6. Vitton, 72. ALLEX, c. de la Liberté, 68. GUILLET, 66, g.-r. Caluire. A Ste-Foy-les-Lyon: VASSEL, et 65, rue des Macchabées, à Lyon. A Villeurbanne: PAYAN, place des Maisons-Neuves, 20. A La Demi-Lune: CHEVALIER, 3, route du Pont-d'Alai. A Oullins: JULLIARD, 26, Grande rue d'Oullins. A Neuville-sur-Saône: MME veuve DEUFFREDI, place de la Gare. A Charbonnières: ESSERTEL, 14, pl. Fourneyron; FOUGEROUSSE, r. Gambetta, 33. A Grenoble: Epicerie PETIT, 8-10-12, rue du Lyocé; GENTY (Epicerie Parisienne), rue des Clercs et rue Barnave. A Mâcon: LA BRUYÈRE, rue Philibert-Laguiche. A Bourg: Lucien GARÇON, 14 et 43, Faubourg Saint-Nicolas. A Trévoux: MAZUIR, rue du Port. A Chalons-sur-Saône: VERNIAUD (Epicerie Centrale), pl. de l'Hôtel-de-Ville. A Allevard-les-Bains: JEAN REY (Epicerie Parisienne).

BOURSE DE LYON Du 29 Décembre 1892 FONDS D'ÉTAT 3 1/2 Français... 97 40 4 1/2 Français... 105 05 5 1/2 Français... 105 05

BOURSE DE PARIS Du 29 Décembre 1892 DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE AU COURS DE CLOTURE HAUSSE BAISSE 2 1/2 Français... 97 80 96 75 3 1/2 Français... 105 10 105 20

APRÈS BOURSE Du 28 Décembre 3 1/2 Français... 97 41 4 1/2 Français... 105 05 5 1/2 Français... 105 05

CONDITION DES SOIES Du 29 Décembre 1892 MARCHÉ DE LA VILLETTE Du 29 Décembre 1892 Bœufs... Amenés, 2147; vendus, 1776; poids moyen, 319; 1er qualité, 166; 2e qualité, 140; 3e qualité, 120.

MARCHÉ AUX BESTIAUX A LYON-VAISE. — 29 Décembre 1892 Moutons... Amenés, 2837; vendus, 3225; renvoi, 662. — Prix payés selon qualité, de 130 à 174 fr. les 100 kilos, octroi non compris.

V. VERMOREL à VILLEFRANCHE (Rhône) Sulfure de Carbone PALS INJECTEURS Perfectionnés MATÉRIEL DE SULFURAGES COMPLET ALAMBICS Nouveau Système TARIF FRANCO On désire Louer Sur une ligne de chemin de fer (à 12 kilomètres au plus de Lyon) une Propriété indépendante. Adresser les offres avec le prix, sous n° 7527, agence Fournier, 14, rue Confort.